



Note sur la première réunion sur la revalorisation 2021

Mardi 12 octobre 2020

Cette première réunion réunissait les OS représentatives ainsi que le DGRH et la Directrice des affaires financières. Elle avait pour but de présenter les premiers éléments de répartition de l'enveloppe budgétaire de revalorisation des personnels du MEN pour l'année 2021.

L'enveloppe se monte à 400 millions € pour 2021 et passera à 500 millions € en année pleine dès 2022.

On retrouve en partie les éléments de « discussion » présentés sans chiffrage en février : une partie de revalorisation des débuts de carrière des enseignant-es, CPE et Psy-En avec 4 scénarii proposés, une autre sur le passage à la hors-classe.

En revanche, le ministère abandonne, pour cette première tranche de revalorisation, son objectif d'augmentation de l'enveloppe d'Heures Supplémentaires pour les remplacements internes ainsi de celle des indemnités versées pour les formations des enseignant-es pendant les vacances scolaires.

Commentaire CGT : sur les contreparties, nous ne saurions être dupes. D'une part, l'épisode de la soi-disant « continuité pédagogique » a amené le ministère à consacrer les sommes prévues pour ces contreparties, au financement d'une prime d'équipement, l'enveloppe globale étant constante. D'autre part, Blanquer compte toujours lier le plan pluriannuel de revalorisation promis à une redéfinition des métiers, c'est-à-dire des contreparties sur les missions et la charge de travail.

Enfin, une partie de l'enveloppe est dédiée à la revalorisation d'autres catégories de personnels. Mais, dans les faits, celle-ci est minuscule et les « cibles » restreintes (voir plus loin).

Commentaire CGT : globalement, le ministère refuse d'explicitier les modalités de discussions de la revalorisation 2021 comme du fameux plan pluriannuel annoncé. Protocole d'accord ? Simple passage au CTM ?

De même il est difficile de comprendre l'articulation entre les discussions engagées via l'agenda social et le Grenelle qui va débiter.

Surtout, les pistes présentées par le ministère sont totalement opposées aux revendications de la CGT Éduc'action. Nous continuons une augmentation immédiate et uniforme de 400 € par mois de l'ensemble des personnels du ministère et celle de la valeur du point d'indice. Pour nous le plan de revalorisation pluriannuel doit se traduire par une véritable négociation sur les indices et les grilles de toutes les catégories de personnels.

Revalorisation des débuts de carrière des enseignant-es/CPE/Psy-En (173 millions€ en 2021, 260 millions € en année pleine)

Les 4 scénarii sont peu différents de ceux présentés en février, notamment sur le nombre maximum de collègues concerné-es. Le versement d'une prime d'attractivité, dégressive suivant les échelons et proratisée pour les temps partiels. Le versement devrait débiter en mai 2021.

Les OS ont été étonnées d'apprendre que cette prime serait également versée aux enseignant-es des lycées agricoles...sur le budget du MEN.

On peut également noter qu'à l'exception du premier scénario, les montants versés diffèrent suivant les corps PE, certifié-es/CPE/Psy-En et agrégé-es. Pour la différence PE/certifié-es, le ministère l'explique par la prise en compte de la plus faible rémunération moyenne des PE dans sa globalité (HS, indemnités et primes incluses).

Commentaire CGT : Cela pourrait s'entendre mais, d'une part c'est la raison pour laquelle nous demeurons opposé-es aux HS, primes et indemnités qui induisent une part variable de rémunération forcément injuste et d'autre part, que dire alors de l'inégalité salariale femme/homme qu'accentue cette part variable et auquel le projet présenté ne répond en aucune façon !

Le ministère souhaite recueillir les avis des OS sur ces 4 scénarii. Il a clairement fait comprendre que le premier (qui semble présenter une inversion de carrière sur la fin, soit une baisse de rémunération net) ne lui apparaissait pas opportun. De même, le 4^e scénario ne reflète pas la logique présentée par le ministère de revaloriser fortement les débuts de carrière. On se dirige vraisemblablement vers le 2^e ou 3^e scénario.

Commentaire CGT : *Pour la CGT Educ'action, comme en février, il n'est pas question de se positionner sur ces 4 propositions.*

D'une part, il ne s'agit que d'une revalorisation de 14% à 42 %, au mieux, des enseignant-es/CPE/Psy-En. Cela est dû à la faiblesse de l'enveloppe qui ne permet pas une revalorisation générale des personnels (500 millions € pour plus d'un million d'agent-es à comparer avec les 7,6 milliards € - eux-mêmes très insuffisants - du Ségur pour environ 1,8 millions de salarié-es).

Le ministère justifie la faiblesse du nombre de personnels « revalorisés » par la nécessité de rendre attractif les débuts de carrière dans l'immédiat. Mais il ne dévoile rien des modalités et montants de la revalorisation pluriannuelle qu'il promet par la suite...Et puis tant pis pour les fins de carrière !!

D'autre part, il ne s'agit pas d'une revalorisation indiciaire mais d'une prime, nettement plus facile à supprimer par un prochain gouvernement (et plus rentable pour le ministère qui ne cotise pas dessus).

Prime d'équipement informatique (178 millions € dès 2021)

Cela représente une prime de 150 € net, annuelle, non proratisée pour les temps partiels, versée chaque début d'année civile dès 2021. Elle est censée n'être versée qu'aux enseignant-es devant élèves, ce qui exclut les CPE et Psy-En mais aussi les professeur-es documentalistes et les stagiaires !

Commentaire CGT : *nous avons dénoncé la faiblesse du montant de cette prime. L'argument du ministère d'un changement d'ordinateur tous les 3 ou 4 ans ne tient compte ni des consommables, imprimantes, forfait internet...*

Nous avons lors d'une précédente réunion sur le sujet, avec d'autres OS, exigé que l'administration fournisse le matériel nécessaire. L'exclusion des CPE et Psy-En est un déni du travail qu'elles et ils ont souvent à faire chez eux et celle des professeur-es documentalistes oublie totalement les 6h de service qu'elles et ils effectuent en dehors de leurs heures de présence en établissement et le fait qu'elles et ils assurent des séquences avec élèves qui nécessitent également un temps de préparation. Quant aux stagiaires, il a bien été précisé que cette prime serait versée à partir de la première année de titularisation (la mesquinerie du ministère n'a plus de limite !)

S'il y a de forte chance que les professeur-es documentalistes rentrent dans la liste des bénéficiaires (les effectifs restant faibles), la directrice des affaires financières a bien expliqué que l'intégration des CPE et Psy-En ferait diminuer le montant individuel, l'enveloppe globale étant constante. Idem pour les AESH qui ne seront pas bénéficiaires alors qu'ils ou elles sont devant élèves.

Enfin, il est inacceptable que cette somme soit considérée comme une revalorisation puisqu'il ne s'agit que de mettre la politique du ministère en conformité avec ce qui se passe dans le monde du travail : ne pas obliger les salarié-es à payer de leur poche leurs outils de travail.

Revalorisation des autres catégories de personnels (45 millions € en 2021, 51 millions € en année pleine)

Le but est de revaloriser les Personnels de direction, les directeurs et directrices d'école voire les personnels de santé.

Commentaire CGT : *nous demandons que la revalorisation concerne l'ensemble des personnels. Non seulement, la somme dédiée est ridicule mais le choix des bénéficiaires laisse pantois. Il ne s'agit pas de dire refuser une des personnels concernés, mais il est scandaleux qu'il n'y ait rien pour les catégories B et C ni pour les AESH payées une misère et très majoritairement à temps partiel.*

Remarquons qu'en ce qui concerne les personnels de direction et la direction d'école, il s'agit de fonctions où les femmes sont sous représentées.

Ratio « propre » (4 millions € en 2021, 11 millions € en année pleine)

Il s'agirait d'augmenter le taux de promovables promu-es à la HC. Soit 17 000 promu-es supplémentaires chaque année, tous corps confondus.

Certaines OS souhaitent également discuter des taux de passage à la classe exceptionnelle et la répartition entre les deux viviers.

Commentaire CGT : *cette proposition est bonne à prendre pour les personnels mais n'est pas satisfaisante. Elle est insuffisante pour garantir que l'ensemble des personnels puisse accéder au dernier échelon de la HC avant sa retraite (sans compter la possibilité laissée à l'administration de bloquer les promotions de grade). Et la CGT Educ'action continue de revendiquer un grade unique pour les carrières des personnels.*

Pour conclure

Il reste une réunion où le ministère nous dit vouloir recueillir les avis des organisations syndicales sur les 4 scénarii présentés.

Pour la CGT Educ'action, il n'est pas question de choisir un de ces scénarii.

Les propositions sont bien en deçà des attentes des personnels, elles sont surtout centrées sur de l'indemnitaire ce qui ne correspond pas à ce que l'on revendique. Enfin, elles oublient une partie des catégories de personnels (catégorie B, C, AESH, AED...)